



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

A/47/818  
20 décembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

APR 01 1993

UN/SA COLLECTION

Quarante-septième session  
Point 109 de l'ordre du jour

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jorge OSELLA (Argentine)

I. INTRODUCTION

1. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1992, l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-septième session la question intitulée "Corps commun d'inspection" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné ce point à ses 37e, 42e, 43e et 50e séances, les 7, 11, 13 et 19 décembre 1992. Les commentaires et observations formulés au cours de l'examen de ce point sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (voir A/C.5/47/SR.37, 42, 43 et 50).

3. Pour l'examen de ce point, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapports annuels du Corps commun d'inspection (CCP) pour les périodes allant du 1er juillet 1990 au 30 juin 1991 (A/47/34) 1/ et du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992 (A/47/34) 2/;

b) Rapports du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (A/46/219, A/47/373);

c) Programme de travail du Corps commun d'inspection (A/46/89, annexe, A/47/119, annexe);

d) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/755).

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 34 (A/46/34).

2/ Ibid., Quarante-septième session, Supplément No 34 (A/47/34).

## II. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.5/47/L.10

4. A la 50e séance, le 19 décembre 1992, le Représentant du Ghana à l'issue de consultations officieuses, a présenté le projet de résolution (A/C.5/47/L.10).

5. A la même séance, la Cinquième Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/47/L.10 sans opposition (voir par. 6).

### Projet de résolution présenté par le Président

## III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

### Corps commun d'inspection

#### L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision 46/446 du 20 décembre 1991 et ses résolutions pertinentes, en particulier la résolution 45/237 du 21 décembre 1990,

Ayant examiné les rapports du Corps commun d'inspection sur ses activités durant les périodes allant du 1er juillet 1990 au 30 juin 1991 3/ et du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992 4/, les programmes de travail du Corps commun pour les mêmes périodes 5/, et les rapports du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun 6/,

Ayant examiné également le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Corps commun d'inspection 7/, présenté en application du paragraphe g) de la décision susmentionnée,

1. Prend note des rapports annuels du Corps commun d'inspection pour les périodes 1990-1991 et 1991-1992 ainsi que de ses programmes de travail pour les mêmes périodes et des rapports du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun;

---

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 34 (A/46/34).

4/ Ibid., quarante-septième session, Supplément No 34 (A/47/34).

5/ A/46/89, annexe, et A/47/119, annexe.

6/ A/46/219 et A/47/373.

7/ A/47/755.

2. Prend note également du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Corps commun d'inspection;

3. Invite le Corps commun d'inspection, lorsqu'il établira son programme de travail pour 1993 et son programme de travail préliminaire pour 1994-1995, de formuler des propositions reflétant les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de présenter son programme de travail dès que possible à l'Assemblée générale;

4. Décide, conformément à sa résolution 46/220 du 20 décembre 1991, de reprendre à sa quarante-huitième session l'examen des rapports du Corps commun d'inspection et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

-----